



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL
2025-48

Objet : Réglementation de la circulation lors du CYCLO CROSS – VTT du samedi 6 décembre 2025.

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par M. GABEZ André Président de l' Association « NEW TEAM » en vue d'organiser un cyclo-cross le **samedi 06 décembre 2025**.

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le maintien du bon ordre et à prévoir tout accident pendant la course.

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 06 décembre 2025, la circulation sur la voie verte sera interdite aux piétons et aux cyclistes ne participant pas au Cyclo-Cross de 10h00 jusqu'à la fin de l'épreuve.

Article 2 : Les organisateurs seront responsables de la mise en place de la signalisation, ainsi que du bon déroulement de cette manifestation.

Article 3 : La Voie Verte sera fermée au niveau de la frontière belge et la jonction avec le Ravel. Les usagés de la Vélo route de la Scarpe et du Ravel utiliseront les pistes cyclables et itinéraires partagés afin de rejoindre les tracés dédiés.

Article 4 : Ampliation sera transmise pour information à :

M. André GABEZ, Président de New Team.

Brigade de gendarmerie de Lecelles.

Centre d'Incendies et de Secours de Mortagne.

Service Porte du Hainaut.

Un affichage sera effectué en Mairie.

Maulde, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Jean-François HOURDEAU

Par délégation du Maire

Le 1er Adjoint

